

Vendredi 28 janvier 2022

NAO 2022 : REVENDEICATIONS DE LA CFTC

Les négociations annuelles obligatoires sont en cours. Malgré un budget 2022 revu à la hausse, l'exercice demeure compliqué compte tenu de la progression extrêmement limitée des salaires à FMM ces dernières années et d'une inflation galopante dans le pays.

En 2020, **85 % des salariés** présents en continu sur 2019 et 2020, n'ont pas perçu d'augmentation de leur salaire de base annuel théorique, comme le souligne le rapport sur la politique sociale de France Médias Monde à fin 2020.

Dans ce contexte, la **CFTC**, pleinement impliquée dans les négociations en cours, a demandé à la Direction de **concentrer les efforts sur les plus bas salaires, l'égalité professionnelle H/F, la revalorisation des barèmes de piges** ainsi que l'amélioration de la protection sociale des correspondants.

Notre syndicat a formulé de premières revendications que nous considérons essentielles à la cohésion de l'entreprise :

- ▶ **Sanctuariser une enveloppe budgétaire pour l'amélioration des conditions de travail des non permanents**, identique à leur poids dans la masse salariale de FMM et revaloriser les piges du siège.
- ▶ Décider une **mesure générale pour les plus bas salaires de FMM**, définie et calculée selon le salaire moyen ou médian de l'entreprise. Une demande de chiffrage a été transmise à la DRH.
- ▶ Créer un statut de « **chargé d'édition** » pour les assistant.e.s d'édition avec passage au **groupe de classification 6**.
- ▶ Positionner les **techniciens de support maintenance audiovisuelle** et les **administrateurs techniques** dans le **groupe de classification 7** et acter des **mesures structurelles** ciblées pour résorber les disparités au sein du service.
- ▶ **Revaloriser de 50 % ou plus** la mesure de rattrapage au retour de **congé de maternité** ou **d'adoption**.

Au-delà, d'autres mesures, notamment concernant **la protection sociale des correspondants à l'étranger, les parcours professionnels** et **les primes de remplacement** feront l'objet de négociations spécifiques.

Notre syndicat reste déterminé à faire évoluer le système actuel de progression de carrière qui montre chaque année ses limites et engendre trop d'incompréhension et de frustrations.

La refonte de ce système constitue pour la CFTC une priorité et doit apporter **plus de transparence et d'équité** dans la **gestion des parcours professionnels** et la **politique d'évolution salariale**.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces différentes négociations.